

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250324-03DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT JEAN SUR VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN			X
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER			X
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPHY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X			Vonnas	S. REVOL	X		
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 10/03/2025
Affichage de la convocation : 10/03/2025
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de suffrages exprimés : 30

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPHY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – Modification de la représentation communautaire au sein de différentes instances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200615-04DCC du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la VEYLE du 15 juin 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du SMIDOM Veyle Saône ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-03DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Considérant qu'un renouvellement municipal est intervenu à PONT-DE-VEYLE ;

Considérant la candidature reçue de Jean-Claude AUBLANC comme délégué titulaire et celle de Gilbert PARNAUD comme délégué suppléant au SMIDOM Veyle Saône ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Jean-Claude AUBLANC comme délégué titulaire et Gilbert PARNAUD comme délégué suppléant pour la commune de PONT-DE-VEYLE au SMIDOM Veyle Saône ;

Vu la délibération n°20200720-11DCC du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte SCOT Bresse Val de Saône ;

Considérant qu'un renouvellement municipal est intervenu à PONT-DE-VEYLE ;

Considérant la candidature reçue de Luc MICHEL comme délégué titulaire et celle de Dorian BOUKAMIRA comme délégué suppléant au SCOT Bresse Val de Saône ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Luc MICHEL comme délégué titulaire et Dorian BOUKAMIRA comme délégué suppléant pour la commune de PONT-DE-VEYLE au SCOT Bresse Val de Saône ;

Vu la délibération n°20200615-05DCC du 15 juin 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au sein des syndicats d'eau potable, dont le Syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze ;

Considérant qu'un renouvellement municipal est intervenu à PONT-DE-VEYLE ;

Considérant la candidature reçue de Luc MICHEL comme délégué titulaire et celle de Jean-Paul DESMARIS comme délégué suppléant au Syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Luc MICHEL comme délégué titulaire et Jean-Paul DESMARIS comme délégué suppléant pour la commune de PONT-DE-VEYLE au Syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze ;

Vu la délibération n°20200720-15DCC du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du syndicat mixte Veyle vivante ;

Considérant qu'un renouvellement municipal est intervenu à PONT-DE-VEYLE ;

Considérant la candidature reçue de Luc MICHEL comme délégué titulaire et celle de Jean-Claude AUBLANC comme délégué suppléant au syndicat mixte Veyle vivante ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Luc MICHEL comme délégué titulaire et Jean-Claude AUBLANC comme délégué suppléant pour la commune de PONT-DE-VEYLE au syndicat mixte Veyle vivante ;

Vu la délibération n°20200720-02DCC du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 portant élections des membres des commissions intercommunales ;

Considérant qu'un renouvellement municipal est intervenu à PONT-DE-VEYLE ;

Considérant la candidature reçue de Aurélie ALEXANDRINE pour la Commission Services aux publics et aux familles ;

Considérant la candidature reçue de Sabrina GREZAUD pour la Commission Culture Tourisme ;

Considérant la candidature reçue de Sabrina GREZAUD pour la Commission Transition écologique et mobilités ;

Considérant la candidature reçue de Gilbert PARNAUD pour la Commission Aménagement du territoire et développement économique ;

Considérant la candidature reçue de Luc MICHEL pour la Commission Eau et assainissement ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Aurélie ALEXANDRINE membre de la Commission Services aux publics et aux familles pour la commune de PONT-DE-VEYLE ;

ELIT Sabrina GREZAUD membre de la Commission Culture Tourisme pour la commune de PONT-DE-VEYLE ;

ELIT Sabrina GREZAUD membre de la Commission Transition écologique et mobilités pour la commune de PONT-DE-VEYLE ;

ELIT Gilbert PARNAUD membre de la Commission Aménagement du territoire et développement économique pour la commune de PONT-DE-VEYLE ;

ELIT Luc MICHEL membre de la Commission Eau et assainissement pour la commune de PONT-DE-VEYLE.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

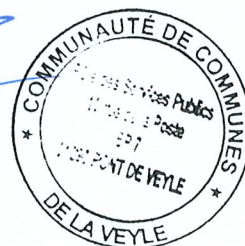
Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 07/04/2025

Transmis en Préfecture le :

07/04/2025



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.